Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2024

L'an 2024 et le 28 Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

Présents : M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes : CHEVALIER Marie-Bernard, DASSE Claudine, DUGAST Mireille, REGNAULD Virginie, MM : CROUILLERE Stéphane, FORGET Nicolas, GODET Roger, RAVAND Jean-Claude, SENEGON Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURDAIS Isabelle à M. FOUCHARD Mikaël

Absent(s) : MM : CRAVEIA Jacques, ROUZIER Thomas

A été nommé(e) secrétaire : Mme REGNAULD Virginie
Personnes extérieures : Mr LEBUN Alain

Délibération N° 2024-56 (11 pour)
Objet de la délibération : Convention avec le SIAEP pour les prises d'incendie

Mr le Maire expose au conseil municipal la nécessité de signer la convention avec le syndicat d'eau SIAEP de la Région des Buissons pour la visite des prises d'incendie situées sur le réseau de distribution d'eau potable.

En contrepartie la commune versera 20 € HT par prise d'incendie, elle en dénombre 11 sur le territoire.

Cette convention entre en vigueur au 1er janvier 2024 et sera renouvelable au 1er janvier de chaque année par tacite reconduction.

Délibération N° 2024-57 (11 pour)
Objet de la délibération : Décision Modificative N°4
Pour pouvoir régler un taille haie en investissement, le conseil municipal à l'unanimité décide de faire les modifications budgétaires suivantes :

Investissement		Fonctionnement	
dépenses Cpte 2188-11	+ 855 €	Dépenses Cpte 615228	- 855 €
Chapitre 021	+ 855 €	Chapitre 023	+ 855 €

Délibération N° 2024-58 (11 pour)
Objet de la délibération : Tarif pour ménage de la salle polyvalente et amende pour trouble à l'ordre public
Suite à plusieurs plaintes du voisinage lors de la location de la salle polyvalente les week-end, plusieurs propositions vont être mise en place

- Pour les débordements au niveau des décibels et de l'horaire pour la musique trop forte, le conseil municipal envisage pour le prochain budget de faire installer un appareillage pour couper l'alimentation quand la musique est trop forte et programmer la durée pour une coupure à une certaine heure.

- Certains lundis, la salle n'est pas rendue dans un état de propreté correct. Au moment de l'état des lieux la personne responsable indiquera au locataire que du temps sera facturé pour remettre la salle en état. Le prix de l'heure sera de 35 € (voté à la majorité.9 pour, 2 contre)

Lors du week-end précédent un rodéo a eu lieu sur le parking de la salle par des jeunes alcoolisés. Un Elu a été appelé pour constater les faits.
Une amende de 135 € sera due par la personne signataire du contrat pour tout trouble à l'ordre public.
Cette délibération est prise afin de respecter l'entourage de la salle polyvalente. elle est là pour dissuader.

Délibération N° 2024-59 (11 pour)
Objet de la délibération : Prise en charge des frais de déplacement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une indemnité kilométrique à Mr ROUILLARD Ludovic pour ses déplacements liés à son activité.
Une fiche sera annexée dans l'état des frais de déplacement à chaque mission pour justifier le paiement de cette indemnité suivant le barème en vigueur.

Délibération N° 2024-60 (11 pour)
Objet de la délibération : Droit de préemption urbain / Déclaration d'intention d'aliéner

Propriété Mme HAMME Véronique

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Carole FOUQUET-FONTAINE, Notaire à Parigné l'Evêque, concernant l'immeuble cadastré section AA n°87, d'une superficie de 475 m², appartenant à Mme HAMME Véronique et soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune.

Délibération N° 2024-61 (11 pour)
Objet de la délibération : Dons solidaire

Mr Le Maire explique au conseil municipal le don de 340 € reçu généreusement par des personnes pour leur fils décédé sur la commune, dont une plaque avait été apposée au cimetière
Le Conseil municipal remercie ces personnes pour ce don

Questions diverses :
- Taxe résidence secondaire et terrain constructible.
Cette taxe ne peut pas être appliquée sur la commune, car la Sarthe n'est pas dans le périmètre d'intégration,
Terrain constructible, c'est un échange et non une délibération. Sujet à voir lors d'un prochain conseil.
- Eclairage l'été : proposition du conseil d'arrêter les éclairages publics du 06 juin au 31 août. Cela est un test pour essayer de faire des économies d'énergie.
- Bois et vernis panneau de coffrage Marin (voir avec Stéphane)
Barrières : nombre à donner au Président
- Projet de la superette API, permis validé l'affichage du projet va être fait sur la voirie.
- Une habitante avait un problème de raccordement de la fibre, un élu s'est occupé de son dossier. Elle remercie le conseil pour le temps consacré.
- Tennie (EPADH) Un habitant fait une demande sur le sujet. C'est l'ARS qui décide du sujet.

Le Maire clôt la séance à 20 h 55